

## AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-921

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 mars 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté le règlement suivant :

*Règlement numéro 26-921 décrétant des dépenses en immobilisations  
et un emprunt de 355 000 \$ pour en acquitter le coût*

- **Que** ce règlement a reçu, le 24 avril 2026, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- **Que** le règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;
- **Que** le présent règlement entre en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 30 avril 2026.

Avis numéro : 2026-47



---

Marie-Noël Duclos  
Greffière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 30 avril 2026.



---

Marie-Noël Duclos  
Greffière